



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie-de-thehillac@laposte.net

Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 9 octobre 2015

Sont présents :

Maud BRIAND, Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Gérard MACE, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Pascal RAVACHE, Jérôme ROBIN, Marlène SIMONIN, Delphine VALAY.

Pouvoir :

Jean-Noël LEMEE donne pouvoir à Gilles HAUROGNE

Patricia GUILLAUME est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h15.

- 1) SIVOM : suppression de la compétence liée à l'incinérateur et retrait de la commune de Théhillac
- 2) Desserte de la gare de Redon
- 3) Nouveau siège de la Communauté de Communes du Pays de Redon
- 4) Tarif eau assainissement 2016
- 5) Décisions modificatives aux budgets fonctionnement et investissement
- 6) Personnel communal : prime de fin d'année
- 7) Informations au conseil
 - a. Cabine téléphonique publique
 - b. Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015 (tableau des permanences)
 - c. Piste routière
 - d. Charte de l' élu local
 - e. Bulletin annuel, site internet, adresse mail de la mairie

Approbation du compte rendu de conseil du 4 septembre 2015

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande la permission de rajouter à l'ordre de jour l'approbation du rapport 2014 relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1- SIVOM : suppression de la compétence liée à l'incinérateur et retrait de la commune de Théhillac

La commune adhère au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de La Roche-Bernard (SIVOM) uniquement pour la compétence attachée à la gestion et l'entretien d'un bâtiment et d'un site anciennement à usage d'incinérateur. Au 1^{er} janvier 2016, cette compétence doit être supprimée du fait de la destruction de celui-ci, de la dépollution et la clôture du site.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la suppression de la compétence liée à l'incinérateur et par conséquent le retrait de la commune de Théhillac du SIVOM de La Roche-Bernard à compter du 1^{er} janvier 2016.

2- Desserte de la gare de Redon

Lors de la réunion du 31 août 2015 à Redon, la Direction Régionale de la SNCF et le Conseil Régional de Bretagne ont présenté une grille de desserte de la Gare de Redon en TGV directs. Toutefois, les négociations sont toujours possibles, les collectivités locales et les acteurs économiques du Pays de Redon souhaitent réaffirmer leurs priorités :

- Ajout d'un TGV direct dans chaque sens Paris-Redon et Redon-Paris, par rapport à la proposition actuelle, soit 5 TGV directs quotidiens dans le sens Redon-Paris et minimum 4 dans le sens Paris-Redon
- Arrivée en TGV direct le matin à Paris avant 8h30
- Arrivée en TGV direct le soir à Paris avant 21h00
- Arrivée en TGV direct le matin à Redon avant 9h30
- Combinaisons des dessertes possibles en « départ-arrivée » sur la Gare de Redon, le matin et le soir, ceci afin de limiter au maximum l'évasion des voyageurs TGV vers les gares de centre-ville de Rennes et de Nantes, telle que nous pouvons la constater aujourd'hui.

Le Conseil Municipal, moins une abstention apporte son soutien plein et entier aux propositions figurant ci-dessus et à la démarche de mobilisation engagée.

3- Nouveau siège de la Communauté de Communes du Pays de Redon

La Communauté de Communes du Pays de Redon a déménagé ses services du « 66 rue des Doves » au « 3 rue Charles Sillard », il convient donc de modifier le siège de la communauté de communes.

Les statuts de la CCPR seront modifiés de la façon suivante :

Article 3 : Siège social

« Le siège de la communauté de communes du Pays de REDON est fixé à REDON, 3 rue Charles Sillard. ».

Le Conseil Municipal approuve la modification apportée aux statuts de la CCPR

4- Tarif eau assainissement 2016

La commune de Théhillac exerce la compétence assainissement non collectif seule. Un contrat d'affermage a été signé avec Véolia pour les contrôles de fonctionnement et les diagnostics d'assainissement non collectif. Une redevance a été mise en place avec une part communale.

Le Maire propose de reconduire le même montant pour 2016, à savoir 5,41€ HT.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

5- Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable

Gérard MACE présente au conseil municipal le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2014.

Le tableau des tarifs de l'eau appliqués par VEOLIA

Tarifs		Au 01/01/14	Au 01/01/15
Tarif BLEU			
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	71 €	72 €
	Abonnement compteur Ø30/40	152 €	154 €
	Abonnement compteur Ø60/80	203 €	206 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 500 m ³	1,52 €/m ³	1,55 €/m ³
	Tranche 2 : au-delà de 500 m ³	1,16 €/m ³	1,19 €/m ³
Tarif JAUNE			
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	1 620 €	1 646 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		0,91 €/m ³	0,93 €/m ³
Tarif VERT			
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	8 148 €	8 268 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Période basse saison : janvier-juin et novembre-décembre	0,70 €/m ³	0,71 €/m ³
	Période d'été : juillet-octobre	0,73 €/m ³	0,75 €/m ³

Par ailleurs au 01/01/15

Tarifs spéciaux	Usages agricoles Regroupement des compteurs m ³ au tarif Bleu.	Usages communaux 0,93€/m ³	Bornes de puisage 1,19€/m ³
------------------------	--	--	---

Avant 2019, tous les abonnés seront équipés de compteurs qui transmettront les relevés directement à VEOLIA :

Distribution : Programme exceptionnel

Expérimentation de la télé-relève - Avancement du Déploiement sur les communes de Billiers et de Damgan

M2O City :

Le renouvellement des 4600 compteurs a été réalisé en juillet 2014 par VEOLIA, sur une durée de deux mois.

M2O City déploie 380 répéteurs répartis sur les deux communes.

3 concentrateurs assurent le transfert des données vers VEOLIA EAU.

A ce jour, le taux de fiabilité de l'installation a permis de réaliser la 1^{re} facture sur index réel au 30 Juin.



Le conseil municipal donne un avis favorable à ce rapport.

6- Décisions modificatives en budget de fonctionnement et investissement

Pour des raisons purement comptables, certaines imputations budgétaires ayant été changées cette année, le Maire explique qu'il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement

DEPENSES					
Chapitre	Dénomination	Montant	Chapitre	Dénomination	Montant
011	Charges générales	-5 000,00	65	Autres charges	+5 000,00

Section Investissement

DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Article	Dénomination	Montant	Chap.	Article	Dénomination	Montant
041	202	Frais document urbanisme	3 738,00	041	2031	Frais d'études	3 738,00

7- Personnel communal : prime de fin d'année

Le conseil municipal, décide d'augmenter la prime d'exercice des missions des préfectures versée en fin d'année au personnel titulaire de 100€ pour un temps plein.

8- Informations au conseil

a- Cabine téléphonique publique

La cabine téléphonique sur le domaine public n'étant plus obligatoire, la société Orange a procédé à la dépose de celle-ci située derrière la mairie.

b- Piste routière

Deux élus ont participé à une formation le 24 septembre dernier, afin d'avoir à disposition une piste routière pour faire passer le permis vélo aux enfants de Théhillac aux communes environnantes.

c- Charte de l' élu local

Suite à la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, le Maire fait lecture au conseil municipal de la charte de l' élu local visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat.

d- Bulletin annuel et site internet

La commission « information et communication » s'est réunie le 16 septembre dernier afin de commencer à travailler sur le prochain bulletin annuel. Les présidents d'associations sont invités à transmettre leurs articles en mairie pour le 1^{er} décembre 2015.

La mairie a également changée d'adresse mail : mairie-de-thehillac@laposte.net.

Le site internet de la commune compte plus de 20 000 connexions.

e- Communauté de Communes du Pays de Redon

Le Maire informe les conseillers que lors de la dernière assemblée générale de la communauté de communes une délibération a été prise concernant la perspective d'extension de la Communauté de Communes du Pays de Redon avec les communautés de communes voisines (la Gacilly et le Grand Fougeray). En effet, des discussions sont menées actuellement pour que les communes le désirant puissent adhérer à la CCPR.

f- Frelons asiatiques

N'entrant plus à présent dans le champ de ses compétences, le Conseil Départemental ne subventionnera plus à 50% pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Une réflexion est en cours pour l'année 2016.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.
Prochaine réunion de conseil municipal le 20 novembre 2015 à 20h15.**

INFORMATIONS

Assistante sociale

Madame SCANNAPIEGO, assistante sociale de notre secteur, ne fera plus de permanence en mairie. Les rendez-vous se feront à domicile ou au Centre Médico-Social d'ALLAIRE (02.99.71.91.15).

Elections Régionales

Les élections des conseillers régionaux se dérouleront les dimanches 6 et 13 décembre 2015 de 8h00 à 18h00 à la mairie.

Repas des plus de 65 ans

Le CCAS organise le repas des plus de 65 ans le dimanche 8 novembre 2015 à 12h00 à la salle des Mitaüs. Les personnes nouvellement arrivées sur la commune et qui sont concernées peuvent venir s'inscrire en mairie.

Environnement

Plateforme déchets verts

Depuis le 5 octobre 2015, les plateformes de déchets verts sur les déchetteries d'ALLAIRE et de GUEMENE PENFAO sont ouvertes aux horaires habituels des déchetteries. Celles-ci permettent un déchargement plus facile et rapide des remorques et sacs. En parallèle, les caissons restent en service dans l'immédiat.

Le dépôt de branchages au lieu-dit Saint-Lienne est fermé jusqu'au 1^{er} samedi du mois d'avril, mais toujours accessible sur rendez-vous.

Collecte des plaques d'amiantes

Une collecte de plaques d'amiante va être organisée ponctuellement, celle-ci se déroulera sur les déchetteries de SAINT-VINCENT-SUR-OUST et de SAINT-NICOLAS-DE-REDON sur les semaines 48 et 49.

Une prise de rendez-vous avec le service environnement de la Communauté de Communes du Pays de Redon est indispensable au 02.99.72.13.84 (le seuil maximum est fixé à 10 tôles de 2 m²).

- Protection individuelle obligatoire
- Emballage obligatoire des plaques
- Manutention à charge du dépositaire.

Halloween

Le samedi 31 octobre 2015, un après-midi Halloween est organisé pour les enfants à partir de 6 ans (les moins de 6 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un parent). Rendez-vous déguisé à 14h30 sur le parking de la mairie avec un tour du bourg de Théhillac pour récolter des bonbons, suivi d'un goûter à la salle de la cantine.

Inscriptions auprès d'Emilie DUVAL au : 02.99.90.24.41. ou Elodie GENEST : 06.32.13.49.50.

Attention arnaque

Régulièrement nous recevons sur notre ligne fixe ou sur notre téléphone portable des messages nous invitant à recomposer un numéro de téléphone commençant par 08 99... Ces numéros sont des lignes surtaxées, la plus grande vigilance est demandée avant de rappeler.

Quelques exemples :

- Un colis est en attente de livraison, veuillez rappeler le 08 99
- Je ne vous entends que par à-coups, veuillez rappeler le 08 99
- Je ne peux vous répondre sur ce numéro, veuillez rappeler le 08 99
- Nous avons détecté une surconsommation, veuillez rappeler le 08 99
- Le magasin organise un jeu téléphonique, veuillez rappeler le 08 99

La mairie n'apporte aucune caution aux entreprises qui font du démarchage.

Quête annuelle nationale du Souvenir Français

Les 29, 30, 31 octobre et 1er novembre 2015 se déroulera la quête nationale annuelle du Souvenir Français dans l'ensemble des départements de France métropolitaine et d'Outre-mer.

A cette occasion nous faisons appel à votre générosité en vous rappelant les missions qui sont les nôtres depuis plus de 130 ans :

– **Entretenir, fleurir et restaurer les tombes** des Morts pour la France, mais aussi de nombreux monuments ou stèles mettant à l'honneur des femmes et des hommes, civils et militaires qui ont honoré la France par de belles actions.

– **Participer financièrement à des projets pédagogiques** : voyages d'élèves sur les lieux de Mémoire (Champs de batailles du Front, Plages de Normandie, Musées et Historials sur la Grande Guerre, etc.), expositions éphémères ou permanentes.

-Transmettre le devoir de mémoire aux jeunes générations notamment, afin de leur faire prendre conscience que dans le monde où nous vivons la paix reste fragile et qu'il faut se battre pour la maintenir.

Merci donc de réserver le meilleur accueil à l'ensemble de nos bénévoles dévoués sur le terrain, adultes comme jeunes qui feront appel à votre générosité.

En l'absence de cérémonie dans notre paroisse, une urne sera placée sur le portail du cimetière le samedi 31 octobre et dimanche 1^{er} novembre. Cette urne sera déposée en mairie le jeudi 29 et vendredi 30 octobre.

« A nous le Souvenir, à Eux l'immortalité »

AST Football

L'association de foot organise un concours de belote **le vendredi 6 novembre 2015** à la salle des Mitais. Engagement à partir de 19h30 (6€) – Début du concours à 20h30.

Art Thé

L'association organise l'Arth'Expo, à la salle des sports, le **dimanche 15 novembre 2015** de 10h00 à 18h00 avec plus de 40 exposants. Entrée gratuite et ouvert à tous.

L'atelier chant ...ART-THE vous attend ...

Cette année nous chantons vos chansons, celles que vous aimez. Arrivez avec les paroles et l'air. Ensemble nous les apprendrons pour le plaisir de tous.

Atelier tous les 15 jours, le mardi soir 20h00, salle de la cantine à Théhillac.

Renseignements au 02.99.90.24.16 . Contact : amusedan@orange.fr